



Commune de  
**COURGENAY**



C A N T I N E S C O L A I R E

**P.P. A** CH-2950 Courgenay Poste CH SA

Madame et Monsieur

Courgenay, le 16 avril 2025

### **Cantine scolaire communale « La Cantoche »**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après toutes les informations pratiques et utiles concernant la cantine scolaire « La Cantoche » gérée par la Commune de Courgenay.

#### Année de scolarité

La Cantoche accueillera uniquement les enfants de la **5P à la 8P**.

Pour les enfants de la 1P à la 4P, l'accueil durant le repas de midi sera assuré par le Centre d'Accueil pour Enfants (CAPE). Plus d'informations au 032 471 21 22 ou [direction@centreaccueil.ch](mailto:direction@centreaccueil.ch).

#### Ouverture

L'ouverture de la Cantoche est fixée au **lundi 18 août 2025** selon les modalités ci-dessous.

#### Lieu d'accueil

La Cantoche est installée dans la salle du rez-de-chaussée du centre sportif et culturel (à côté de la cantine du FC).

#### Capacité et horaire

20 enfants pourront être accueillis simultanément durant la pause de midi, de 11h30 à 13h30, du lundi au vendredi à l'exception des périodes de vacances, congés scolaires et jours fériés.

#### Garde des enfants

La prise en charge des enfants durant le repas est assurée par plusieurs personnes.

#### Menus

Les menus sont variés et équilibrés.



[www.courgenay.ch](http://www.courgenay.ch)

**CONSEIL COMMUNAL** ★★★

Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay  
Téléphone 032 471 01 30 - M : [info@courgenay.ch](mailto:info@courgenay.ch)

## Intolérances

En cas d'intolérance d'un aliment, les parents glisseront un en-cas dans le sac de leur enfant (le menu sera tout de même facturé).

## Coût, inscription et facturation

Lors de sa séance du 24 mars 2025, au vu de la situation financière de la Cantoche, le Conseil communal a décidé de supprimer le rabais accordé aux fratries. Désormais, un tarif unique de **CHF 15 par jour**, incluant le coût du repas ainsi que la surveillance, sera appliqué.

Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière durant toute l'année scolaire sauf pour les parents avec un horaire irrégulier. Dans ce cas, les dates d'inscription devront être remises au plus tard le 15 de chaque mois pour le mois suivant (ex : le 15 avril pour les dates d'inscription du 1<sup>er</sup> au 30 mai).

La facturation sera établie sur la base du nombre de jours de présence et calculée sur 37 semaines et en lieu et place de 39 semaines, nombre légal de semaines d'école. Les 2 semaines non facturées compensent les jours fériés ou autres absences de l'enfant (maladie, ...).

La commune se réserve le droit de refuser l'accès à la Cantoche en cas de retard de paiement voire de non-paiement.

## Absences

Les absences sont facturées (sauf en cas de perte de travail des parents).

Si vous désirez que votre enfant bénéficie de ce service, merci de compléter le bulletin d'inscription ci-joint et le retourner au secrétariat communal **avant le 23 mai 2025** dernier délai.

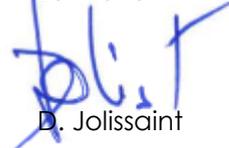
Une confirmation de prise en charge de votre enfant vous parviendra avant la rentrée scolaire.

Les enfants inscrits actuellement au CAPE doivent impérativement renouveler leur inscription pour pouvoir bénéficier du service de cantine scolaire communale durant l'année 2025-2026.

Le secrétariat communal demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous espérons que ce service communal sera à la hauteur de vos attentes et vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le Maire                      La Secrétaire

  
D. Jolissaint

  
V. Metafuni

Annexes :      *bulletin d'inscription*